



MARIAN WERALSKI

**TENDENCES DU DÉVELOPPEMENT  
DES SYSTÈMES FISCAUX  
DANS LES PAYS SOCIALISTES**

0 Col  
1370  

---

108

# CONFÉRENCES

PUBLICATION DU CENTRE SCIENTIFIQUE DE  
L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES, À PARIS

Rédacteur en Chef et Directeur du Centre  
Prof. Dr Paweł Jan Nowacki  
74, rue Lauriston, Paris 16  
Tél. 533-51-91

Bulletin : Fasc. 13-16. *Etudes Coperniciennes*, 1955-1957. Fasc. 17. Adam Klewański et Toulouse, 1959. Fasc. 18/1. J. U. Niemcewicz, 1960.

## Conférences :

- Fasc. 19. WITOLD POGORZELSKI, *L'activité scientifique de la section des équations intégrales de l'Institut, Mathématique de l'Académie Polonaise des Sciences*, p. 10.  
ARKADIUSZ PIEKARA, *Sur l'effet de la saturation diélectrique et son rôle dans la chimie des composés organiques*, p. 5.
- Fasc. 20. JANUSZ LECH JAKUBOWSKI, *Aperçu des recherches scientifiques concernant la technique des hautes tensions à Varsovie*, p. 24.
- Fasc. 21. KAZIMIERZ LEPSZY, *La Renaissance en Pologne et ses liaisons internationales*, p. 20.
- Fasc. 22. JÓZEF HURWIC, *Les méthodes de vulgarisation scientifique dans les pays de l'Est*, p. 20.
- Fasc. 23. JÓZEF HURWIC, *Recherches diélectriques sur les interactions moléculaires dans les systèmes liquides à deux composants*, p. 16.
- Fasc. 24. IGOR ANDREJEW, *Le refus des aliments en droit pénal polonais, délit consistant à se soustraire à l'obligation alimentaire*, p. 16.
- Fasc. 25. JANINA ROSEN-PRZEWORSKA, *Les sculptures de Śleza et le problème celtique en Pologne*, 1962, p. 26.
- Fasc. 26. JERZY STAROŚCIAK, *Problèmes de la codification du droit administratif en Pologne*, 1962, p. 20.
- Fasc. 27. STANISŁAW KOLBUSZEWSKI, *Le théâtre de Stanisław Wyspiański*, 1963, p. 24.
- Fasc. 28. JÓZEF LITWIN, *Les conflits d'attributions entre les organes administratifs et les tribunaux de droit commun d'après un projet de loi polonais de 1962*, 1963, p. 24.
- Fasc. 29. WITOLD CZACHÓRSKI, *L'obligation alimentaire d'après le droit polonais*, 1963, p. 34.
- Fasc. 30. KAZIMIERZ SMULIKOWSKI, *Les éclogites et leur genèse au cours de métamorphisme régional 1963*, p. 28.
- Fasc. 31. JÓZEF GIEROWSKI, *Nouvelle orientation de la recherche historiographique sur la Silésie 1945-1962*, 1963, p. 19.
- Fasc. 32. PIOTR ZAREMBA, *Les principes du développement des villes portuaires*, 1963, p. 34.
- Fasc. 33. EUGENIUSZ MODLIŃSKI, *Aspects juridiques de la représentation ouvrière dans les entreprises en Pologne*, 1963, p. 20.
- Fasc. 34. JULIUSZ STARZYŃSKI, *Delacroix et Chopin*, 1963, p. 24+16 ill.
- Fasc. 35. BOGUSŁAW LEŚNODORSKI, *Institutions polonaises au siècle des Lumières*, 1963, p. 44.
- Fasc. 36. WITOLD HENSEL, *Méthodes et perspectives des recherches sur les centres ruraux et urbains chez les Slaves VII-VIII siècles*, 1963, p. 88.
- Fasc. 37. WITOLD NOWACKI, *Sur certains problèmes dynamiques de la thermoélasticité*, 1963, p. 24.
- Fasc. 38. WŁADYSŁAW KURASZKIEWICZ, *L'origine du polonais littéraire*, 1963, p. 13.
- Fasc. 39. STEFANIA SKWARCZYŃSKA, *Mickiewicz et la révolution de Francfort en 1833*, 1963, p. 20.
- Fasc. 40. KALIKST MORAWSKI, *Le roman historique moderne en France*, 1963, p. 20.
- Fasc. 41. PAWEŁ SZULKIN, *Leçons sur la théorie des ondes électromagnétiques*, 1963, p. 112.
- Fasc. 42. STANISŁAW BEREZOWSKI, *Cracovie et sa région. Exemple de méthode de régionalisation économique*, 1964, p. 42.

MARIAN WERALSKI



TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT  
DES SYSTÈMES FISCAUX  
DANS LES PAYS SOCIALISTES

1974

PAŃSTWOWE WYDAWNICTWO NAUKOWE  
WARSZAWA

24cm

0 col 1370/108



CONFÉRENCE FAITE AU CENTRE SCIENTIFIQUE DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES, À PARIS, PAR MARIAN WERALSKI, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE VARSOVIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. PAUL MARIE GAUDEMET, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS I

le 16 janvier 1974

*Secrétaire de la Rédaction*

Jeanne Aumiller, Varsovie, Pałac Kultury i Nauki, 2221

Au commencement on doit signaler qu'en réalité il y a dans chaque pays socialiste deux différents systèmes fiscaux : l'un du secteur privé et de la population et l'autre du secteur socialiste. En principe il existe des formes différentes de l'imposition dans les deux secteurs et même des conceptions tout à fait différentes de cette imposition.

#### LES SYSTÈMES FISCAUX DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA POPULATION

Dans tous les pays socialistes européens c'est l'imposition du revenu qui représente la base du système fiscal du secteur privé et de la population. Les formes de cette imposition sont différentes dans différents pays (l'impôt sur de revenu, l'impôt sur les salaires, l'impôt foncier etc.). Cet état de choses a ses raisons historiques. Aussi le niveau de la charge fiscale change-t-il d'un pays socialiste à l'autre mais toujours prédomine l'idée de la différenciation du taux de l'imposition tenant compte de l'origine du revenu. Contrairement à l'idée classique de l'égalité de l'impôt, l'idée socialiste de l'équité de l'imposition demande une différenciation du taux. Le taux augmente au fur et à mesure que diminue l'effort lié à la réalisation du revenu. Surtout les revenus obtenus sans aucun effort, au moyen du capital, doivent être assujettis à une forte imposition.

Par conséquent la cumulation de revenus provenant de différentes sources est très limitée dans tous les pays socialistes. Dans certains d'entre eux il y a de différents impôts selon la source du revenu, pendant que dans d'autres, dans le cadre de l'impôt sur le revenu, on impose séparément les revenus provenant de sources définies.

Un autre trait commun de ces systèmes fiscaux c'est la « personnalisation » des impôts. On essaie de prendre en considération la situation personnelle du contribuable et les circonstances spécifiques qui influencent sa capacité contributive.

Il est caractéristique que dans tous les pays socialistes l'imposition du secteur privé et de la population joue en rôle relativement faible dans la totalité du budget d'Etat. En Pologne par exemple les recettes budgétaires provenant du secteur privé et de la population ne représentent que 12 % de la totalité des recettes budgétaires.

Une tendance qui s'accroît actuellement presque dans tous les systèmes des recettes budgétaires des pays socialistes européens c'est la diminution continue de la

participation du secteur privé et de la population aux recettes budgétaires. Cette tendance est due d'une part à la diminution relative du rôle du secteur privé en comparaison avec l'économie du secteur socialiste qui se développe avec intensité. D'autre part on remarque dans certains pays une renonciation à l'imposition des salaires aussi bien qu'à celle des donations et des successions. Ce dernier phénomène est influencé par la doctrine financière actuelle, qui demande de renoncer à l'imposition directe de la population dans les pays socialistes, où les revenus de la population sont établis par l'Etat directement, surtout par l'intermédiaire des salaires et des prix.

#### LA CRISTALLISATION DU SYSTÈME FISCAL DES ENTREPRISES SOCIALISTES

Dans tous les pays de l'Europe, qui se sont engagés dans la voie du socialisme après la dernière guerre mondiale, les systèmes fiscaux des entreprises socialistes se sont formés sous l'influence du système de l'Union Soviétique dans ce domaine.

C'est tout à fait compréhensible. Les expériences de l'URSS dans ce domaine de presque 30 ans, ne pouvaient pas être sousestimées.

Il n'y avait pas d'autres modèles. L'Union Soviétique était jusqu'à ce temps-là le seul état socialiste. Les nouveaux états socialistes n'avaient pas de possibilité d'expériences dans ce domaine ayant d'autre problèmes urgents politiques, économiques et sociaux à résoudre.

Le système fiscal des entreprises socialistes, qui existait à l'époque, s'est formé déjà en 1930-1931<sup>1</sup>. On l'a nommé « système de deux canaux », malgré qu'en réalité il existait plusieurs canaux de prélèvements budgétaires sur ces entreprises : notamment l'impôt sur le chiffre d'affaires, le prélèvement sur le bénéfice, l'amortissement centralisé, la contribution à l'assurance sociale, l'excédent des moyens de circulation et d'autres, moins importants.

Pourtant deux d'entre eux (et notamment l'impôt sur le chiffre d'affaires et le prélèvement sur le bénéfice formaient la base de recettes budgétaires. C'étaient les prélèvements sur l'accumulation financière des entreprises<sup>2</sup>, par opposition aux autres, qui touchaient les ressources (l'amortissement et les moyens de circulation), ou les dépenses (contribution à l'assurance sociale) et qui constituaient un élément de coûts de l'entreprise (amortissement et contribution à l'assurance sociale).

On pourrait donc nommer ce système « système de deux canaux » de prélèvements budgétaires sur l'accumulation financière des entreprises socialistes. Cette accumulation représentait une part importante du revenu national créée dans l'entreprise.

Quels étaient les avantages de ce système ? C'était surtout la simplicité. L'impôt sur le chiffre d'affaires n'était qu'un impôt unique payé une seule fois pour toutes les phases de circulation. Il a remplacé 53 différentes formes de l'imposition qui avaient existé autrefois en Union Soviétique. En revanche les prélèvements sur les

bénéfices ont remplacé l'ancien impôt sur le revenu et plusieurs autres prélèvements sur le revenu. <sup>3</sup>

Ce système était aussi efficace et l'administration fiscale était peu onéreuse. La perception de ces prélèvements était pratique pour l'entreprise et le coût de la levée et du contrôle n'était pas trop grand. L'impôt sur le chiffre d'affaires constituait en Union Soviétique dans la première période quinquennale environ 60 % de la totalité des recettes budgétaires et conjointement avec les prélèvements sur le bénéfice — 70 %. <sup>4</sup>

On a indiqué aussi les différentes fonctions réalisées avec recours aux formes de prélèvements budgétaires susmentionnées. L'impôt sur le chiffre d'affaires constituait l'instrument de la réglementation de la rentabilité planifiée des produits, sans tenu compte de l'assortiment, malgré que des prix et des coûts de production varient selon l'assortiment. C'est parce que le taux de l'impôt était différencié selon l'assortiment, étant toujours lié au prix et au coût planifié de la production. L'autre but de l'impôt sur le chiffre d'affaires était de stimuler l'entreprise à la réalisation du minimum de l'accumulation financière (comme la levée de l'impôt n'était pas liée aux résultats financiers définitifs de l'entreprise mais à la rentabilité, planifiée). L'impôt avait une influence (conjointement avec le prix du produit) sur l'orientation de la consommation. Il était possible de charger plus sensiblement la consommation luxueuse ou la consommation de produits nuisibles à la santé (surtout l'alcool) et exempter de l'impôt d'autres produits (surtout les produits alimentaires et ceux destinés aux investissements).

Les prélèvements sur les bénéfices, dont le volume dépendait des résultats financiers définitifs constituaient un instrument de la réglementation de la rentabilité réelle. Ils ont complété donc l'impôt sur le chiffre d'affaires qui constituait un instrument de la réglementation de la rentabilité planifiée. Les taux des prélèvements sur les bénéfices étaient individualisés pour chaque entreprise, tenant compte de la nécessité :

- a) de la création d'un fonds de participation des travailleurs,
- b) de l'investissement planifié de l'entreprise. <sup>5</sup>

Dans la littérature financière socialiste on ne mettait jamais en cause la nature économique de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de prélèvement sur le bénéfice. Les deux étaient de la même nature. Les deux formes ne constituaient au fond qu'un prélèvement sur le revenu (accumulation financière) de l'entreprise tout en étant une partie du revenu national créé par la collectivité de l'entreprise <sup>6</sup>.

On a aussi demandé une simplification du système allant encore plus loin, en suggérant de renoncer à une de ces deux formes. On a donc exigé l'introduction d'un système « d'un seul canal » de l'imposition des entreprises socialistes. C'est surtout une conception de la suppression des prélèvements sur le bénéfice et d'une

reform appropriée de l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui a gagné ses partisans.<sup>7</sup> On a réclamé, qu'il soit possible lorsque le bénéfice ne représente qu'une différence entre le prix du produit d'une part et le coût de production et l'impôt sur le chiffre d'affaires d'autre part — de fixer le taux de la rentabilité planifiée à un niveau permettant de garantir une participation raisonnable des travailleurs au bénéfice et l'accroissement de moyens financiers nécessaires pour le développement de l'entreprise en établissant le taux de cet impôt tenant compte du coût de production planifié. Par conséquent en laissant à la disposition de l'entreprise la totalité de son bénéfice (pour son développement et pour les primes des travailleurs) on pourrait non seulement augmenter l'autonomie financière des entreprises socialistes, mais aussi les stimuler à augmenter l'efficacité de leur économie. Ces demandes n'ont trouvé leur mise en pratique dans aucun des pays socialistes.

La réception dans tous les pays socialistes de l'Europe du « système de deux canaux » leur a épargné les coûts liés aux recherches et les expériences dans le domaine du système fiscal convenable pour le secteur socialiste, qui se développait énormément grâce à la nationalisation et à l'accroissement constant.

Les expériences de l'Union Soviétique dans ce domaine ont donc épargné aux états nouveaux socialistes, dans la première période de leur activité — l'effort de leurs propres recherches et expériences pénibles. Tous les pays socialistes de l'Europe ont donc adopté et adapté à leur économie dans les années quarante « le système de deux canaux » de prélèvement budgétaire sur l'accumulation financière des entreprises socialistes.<sup>8</sup> Les entreprises d'Etat dans ces pays (en principe) au début des années cinquante transmettaient au budget d'Etat par l'intermédiaire de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de prélèvement sur le bénéfice plus de 80 % de leur accumulation financière.

Presque dans tous ces pays socialistes, à ce moment-là, les recettes budgétaires sous forme de l'impôt sur le chiffre d'affaires provenant des entreprises socialistes ont constitué environ une moitié (et quelque fois même plus) de la totalité de ces recettes. Conjointement avec les prélèvements sur le bénéfice de ces entreprises, ils constituaient 60 % jusqu'à 70 % (et plus) de la totalité des recettes budgétaires.<sup>9</sup>

#### UNE RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES DES PRÉLÈVEMENTS BUDGÉTAIRES DANS LES ANNÉES CINQUANTE ET SOIXANTE

La Yougoslavie était le premier pays socialiste de l'Europe qui a commencé des recherches en vue de remplacer le « système traditionnel de deux canaux » par un système nouveau plus adapté aux conditions nouvelles de l'économie et de la structure de l'Etat Yougoslave. Les réformes du système fiscal étaient liées aux réformes profondes de la gestion économique introduites depuis 1951.

Les directions d'une recherche de nouvelles solutions dans le domaine de prélèvements budgétaires sur l'économie socialiste étaient définies par les nouveaux



principes constitutionnels et sociaux, visant à une large décentralisation de toute l'activité et à l'activation politique et économique de la population. Surtout dans le domaine de l'activité économique on a réalisé une autonomie de la gestion des entreprises socialistes et une large autorisation de la collectivité des entreprises à influencer leur fonctionnement.

En Yougoslavie la période de 1953 jusqu'à 1965 était une période des recherches et des réformes constantes d'un système de la gestion économique appropriée. Comme le système fiscal n'est qu'un des éléments du système de la gestion économique, il a suivi le même chemin que ce dernier. La période mentionnée ci-dessus est marquée par des réformes multiples du système de la répartition du revenu des entreprises socialistes et par conséquent, du système des prélèvements budgétaires sur ces entreprises. Enfin en 1965 il s'est cristallisé un système fiscal qui, avec quelques changements peu importants, reste en vigueur jusqu'à présent.

Les réformes essentielles des systèmes fiscaux dans d'autres pays socialistes ont été réalisées dans les années soixante.

Dans tous les pays socialistes, une fois la guerre finie, on a concentré tous les efforts sur l'exploitation de forces productives du pays. Mais bientôt les réserves extensives du développement de l'économie nationale se sont épuisées. Il s'est donc posé un problème de l'intensification de l'activité économique, de l'accroissement de l'efficacité du travail, de l'exploitation plus efficace des moyens des entreprises. Dans le recherche des instruments de la stimulation de l'intensification de l'activité économique on n'a pas omis le système de prélèvements budgétaires. On a constaté que le système fiscal constituait depuis longtemps un instrument de la stimulation très différenciée.

On a donc essayé de former de nouvelles formes de l'imposition. Surtout deux formes nouvelles de l'imposition se sont développées dans la majorité des pays socialistes, à côté de « deux canaux » traditionnels, notamment : l'impôt sur les ressources (les moyens) de l'entreprise et l'impôt sur les fonds des salaires.

L'impôt sur les ressources de l'entreprise était introduit dans la période de 1964-1966 dans tous les pays socialistes de l'Europe (sauf la Yougoslavie, où l'impôt sur les ressources avait été déjà introduit et la Roumanie, qui ne l'a pas introduit jusqu'à présent). L'appellation de cet impôt différait d'un pays à l'autre pays, à savoir : taxe sur les fonds de l'entreprise, pourcentage sur les moyens fixes etc., mais en réalité il s'agissait d'un impôt sur les ressources demeurant à la disposition de l'entreprise, dont le taux proportionnel ne dépassait pas quelques pourcents, et dont les moyens de l'entreprise constituaient la base de l'imposition. Il y avait certainement des différences dans les constructions juridiques de l'impôt entre les différents pays. Il y avait des pays où l'on a imposé exclusivement les moyens fixes (les bâtiments, les machines, les outils etc.), il y en avait d'autres où l'on a imposé toutes les ressources de l'entreprise. Il existait aussi des différences quand il s'agissait

du taux etc. Mais dans tous les cas il s'agissait de la stimulation des entreprises à la meilleure utilisation de la partie des ressources d'Etat étant à leur disposition, et à une analyse préalable exacte de l'efficacité de tous les nouveaux investissements.

On doit remarquer qu'un rôle semblable ont déjà autrefois rempli des prélèvements budgétaires d'une partie de l'amortissement de l'entreprise. L'amortissement centralisé n'était autre chose qu'un impôt sur les ressources de l'entreprise. Pourtant, contrairement à l'impôt mentionné ci-dessus, l'amortissement ne représentait pas une accumulation financière, mais une partie du coût de la production comprise d'avance dans le prix du produit.<sup>10</sup> Ensuite le taux de l'amortissement n'étant pas unifié il a été différencié selon la durabilité de différents moyens. Aussi le champ de la centralisation de l'amortissement variait-il selon l'entreprise.

Cette nouvelle forme de l'imposition était critiquée par les uns, soutenue avec l'enthousiasme par les autres. Dernièrement on a pourtant renoncé en Bulgarie à cette forme de l'imposition des ressources de l'entreprise. Dans d'autres pays socialistes l'impôt sur les ressources a subi quelques changements. Les changements les plus essentiels ont été réalisés en Hongrie, où l'impôt devient un élément essentiel même du coût de la production, ainsi que du prix de vente du produit.

L'impôt sur les ressources n'a pas pourtant résolu un autre problème. Il n'a pas du tout stimulé l'entreprise à l'exploitation effective du sol. Surtout dans tous les cas où l'on a créé des entreprises nouvelles, qui ont reçu des terrains sans payer (pas de vente, pas de loyer). On a pourtant constaté que ce système n'a pas favorisé une localisation raisonnable des entreprises et la limitation de la superficie adéquate aux besoins. Souvent on a alloué aux entreprises industrielles des terrains très fertiles, pendant qu'il était possible d'exploiter à des fins industrielles des terrains sauvages, et stériles.

Pour réagir contre tous ces phénomènes nuisibles on a introduit dans certains pays socialistes une taxe unique dans le cas de l'acquisition de terrains pour poursuivre une activité économique autre que l'agriculture. Les taux de cette taxe étaient différenciés selon la fertilité du terrain. Cette taxe unique remplaçait le prix de vente. Outre cette taxe unique on a introduit aussi une taxe permanente qui remplaçait à son tour le loyer. Une telle taxation a été introduite en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie.

L'impôt sur les fonds de salaires a existé en réalité dans tous les pays socialistes depuis longtemps sous la forme de contribution (cotisation) à l'assurance sociale. Cette contribution était calculée non sur la base des salaires individuels mais, au contraire sur la base du fonds des salaires de l'entreprise ou d'une autre unité qui a employé les travailleurs. Elle était payée entièrement par l'employeur et entièrement prélevée dans le budget d'Etat. On a, dans ce domaine aussi, suivi le modèle de l'Union Soviétique où ce système s'est formé en 1938. Cette contribution n'avait pourtant pas une influence signifiante ni sur l'emploi, ni sur l'efficacité du travail.

A la recherche de moyens efficaces d'influer aussi bien sur le nombre des employés que sur le temps de travail dans l'optique de les réduire, dans certains pays on a introduit (indépendamment de la contribution mentionnée ci-dessus) l'impôt sur le fonds des salaires. Un tel impôt a été introduit en Hongrie déjà en 1959. Un peu plus tard on l'a introduit en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie. Dernièrement il y a une tendance dans certains pays à transformer cet impôt en impôt sur l'accroissement du fonds des salaires (ou en impôt sur l'accroissement du nombre des employés).

Ainsi dans quelques pays socialistes, les systèmes fiscaux traditionnels, visant les prélèvements budgétaires sur l'accumulation financière en fonction du volume de cette accumulation, se transforment en systèmes mixtes visant les prélèvements budgétaires seulement partiellement en fonction du volume de l'accumulation financière des entreprises. Ces prélèvements sont aussi partiellement indépendants du volume de cette accumulation, étant liés directement au volume des forces productives dans l'entreprise et notamment : des moyens de production (représentés par la valeur des ressources et la valeur du sol en disposition de l'entreprise) et des forces du travail (représentées par le volume du fonds des salaires).

Une telle transformation peut entraîner (dans les circonstances définies) des difficultés de paiement dans les entreprises, dont l'accumulation financière ne suffit pas à régler tous les impôts. On résoud actuellement toutes ces difficultés par la différenciation du taux de l'impôt sur les ressources (taux diminué pour certains groupes des entreprises) ou par l'exemption totale des certains groupes des entreprises. Pourtant on doit admettre qu'à longue vue ce système mixte pouvait se développer à condition d'un changement de la structure des prix des produits et du coût de leur production, qui permettait d'englober les impôts mentionnés ci-dessus aussi bien dans le coût de production que dans le prix des produits. Dans ces cas les entreprises ne supporteraient pas de charge fiscale que dans le cas où le volume de ressources dans l'entreprise ou bien l'emploi dépasseraient le plafond nécessaire dans les entreprises semblables (de la même branche).

On peut déjà observer une telle évolution dans les pays où l'impôt sur les ressources est compris dans le coût de production et l'impôt sur le fonds de salaires se transforme en impôt sur l'accroissement du fonds des salaires.

Outre ces changements du « système de deux canaux » visant à stimuler l'intensification de l'activité économique et réalisés par l'introduction d'autres « canaux » on a reformé aussi les deux formes traditionnelles c.à.d. l'impôt sur le chiffre d'affaires et le prélèvement sur le bénéfice.

Quant à l'impôt sur le chiffre d'affaires on souligne d'une part, que malgré la différenciation du taux poussée très loin cet impôt n'est pas un instrument suffisamment précis de la régularisation de la rentabilité planifiée et d'autre part que cette large différenciation du taux est peu pratique. On démontre également que l'indivi-

dualisation du taux de prélèvement sur le bénéfice affaiblit l'intérêt des entreprises quant à leurs bénéfices. Quelques réformes dans ce domaine ont été réalisées dans certains pays, telles que la diminution du nombre des taux dans l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'élargissement du taux calculé en pourcentage, l'introduction du taux fixe de prélèvement sur le bénéfice etc. Néanmoins les discussions théoriques se prolongent et la possibilité d'autres réformes se pose.

Depuis la fin des années soixante jusqu'à ces jours-ci, dans certains pays socialistes des tendances nouvelles se sont manifestées, à savoir des réformes essentielles du système fiscal conjointement avec celles de la gestion économique.

C'est la Hongrie, qui a été le premier pays qui a proclamé en 1968 une large réforme économique et fiscale. On a introduit un système complexe des prélèvements budgétaires sur les entreprises socialistes, qui forme un mécanisme financier contenant plusieurs paramètres dont on doit prendre compte chaque fois qu'une décision économique est à prendre. A ces paramètres les différents stimulants financiers sont liés en vue d'augmenter l'efficacité de l'activité économique et d'orienter cette activité dans les directions désirées. Dans ce nouveau système de pilotage de l'économie nationale les instruments financiers et surtout les instruments fiscaux jouent un rôle prépondérant.

En 1970 c'est la Tchécoslovaquie qui s'est engagé dans la même voie de réformes essentielles des systèmes économique et fiscal. Tout récemment on a commencé la réalisation des réformes semblables en Pologne.

#### LES SYSTÈMES FISCAUX ACTUELS

On peut diviser en trois groupes les systèmes fiscaux des entreprises socialistes actuellement en vigueur dans les pays socialistes.

Le premier groupe englobe les systèmes de la Bulgarie, de la Roumanie, de la République Démocratique d'Allemagne et de l'Union Soviétique. On a conservé dans ces pays des formes traditionnelles de l'impôt sur le chiffre d'affaires et du prélèvement sur le bénéfice, en modifiant quelquefois leurs structures pour éviter les inconvénients mentionnés ci-dessus, comme noyau du système fiscal. Il est évident qu'on a aussi quelquefois introduit des formes nouvelles mentionnées ci-dessus, telles que l'impôt sur les ressources, la taxe sur l'acquisition de terrains et l'impôt sur le fonds des salaires. Mais toutes ces dernières formes n'avaient qu'une signification secondaire.

C'est le système fiscal roumain qui paraît rester le plus traditionnel. On y a conservé l'impôt traditionnel sur le chiffre d'affaires et le prélèvement sur le bénéfice individualisé avec le taux minimum de 10 %. On n'y a pas introduit ni l'impôt sur les ressources, ni l'impôt sur le fonds des salaires. Y ont suppléé les prélèvements budgétaires d'une partie de l'amortissement centralisé et la contribution à l'assurance sociale imposée sur le fonds des salaires.

La situation semblable se présente actuellement en Bulgarie après qu'on y a renoncé en 1973 à l'impôt sur les ressources qui n'a pas comblé l'espoir.

En République Démocratique de l'Allemagne et en Union Soviétique à côté de l'impôt sur le chiffre d'affaires et le prélèvement sur le bénéfice il y a d'autres formes des prélèvements budgétaires, et notamment en République Démocratique de l'Allemagne il existe depuis 1964 l'impôt sur les ressources avec le taux proportionnel de 6 % nommé « Produktionsfondabgabe » et « Handelsfondabgabe » payé par les entreprises industrielles et commerciales. En Union Soviétique, il existe, à côté de deux « canaux » traditionnels, — une taxe sur les ressources (sur les fonds de l'entreprise) et une taxe sur la rente différentielle qui est réalisée dans les entreprises se trouvant dans les meilleurs conditions naturelles.

Le deuxième groupe englobe des systèmes en vigueur en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Dans ces pays on a réalisé des réformes économiques, dont les réformes des systèmes des prélèvements budgétaires sur les entreprises socialistes présentaient un élément non négligeable. On pouvait dégager une idée générale de ces réformes, à savoir : que toutes les formes de prélèvements budgétaires devaient servir de paramètres économiques, dont on doit tenir compte en prenant des décisions économiques quelconques. Elles constitueraient donc en même temps des stimulants pour les organes de l'entreprise à prendre des décisions souhaitées par le législateur (surtout en intensifiant l'efficacité et l'effectivité de l'activité économique).

En Hongrie il y a actuellement plus de vingt formes différentes des prélèvements budgétaires sur les entreprises socialistes, dont les plus importantes sont suivantes : l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'impôt sur les ressources, l'impôt sur le fonds des salaires et l'impôt sur l'accroissement du fonds des salaires et l'impôt sur le revenu (sur le bénéfice). Les trois premiers impôts sont calculés avant que le bénéfice soit constaté. Surtout l'impôt sur le chiffre d'affaires n'est en principe qu'un impôt traditionnel, mais l'impôt sur les ressources, contrairement aux structures semblables admises dans d'autres pays socialistes, est calculé comme un des éléments du coût de la production. Enfin l'impôt sur le fonds des salaires pèse lourdement sur les salaires. Son taux, conjointement avec la contribution à l'assurance sociale, s'élève à 25 % du fonds des salaires.

Deux dernières formes de l'imposition liées à la distribution du bénéfice sont pourtant très caractéristiques. L'impôt sur l'accroissement du fonds des salaires (aux taux progressifs) charge le fonds de participation (fonds des primes reparti au cours de la distribution du bénéfice), pendant que l'impôt sur le revenu charge le bénéfice de l'entreprise au cours de sa distribution. Les taux de l'impôt sont différents, selon la destination du bénéfice. La partie du bénéfice destinée au fonds de participation (fonds des primes) est imposée avec un taux progressif de 40 jusqu'au 70 %, pendant que la partie destinée au fonds du développement de l'entreprise est imposée avec un taux proportionnel de 60 %. Il en résulte que la partie destinée aux

travailleurs est jusqu'à certaine limite privilégiée en comparaison avec la partie destinée au développement de l'entreprise. Mais au delà de cette limite la situation est toute autre.

En Tchécoslovaquie il existe aussi plusieurs formes différentes de l'imposition des entreprises d'Etat. Les plus importantes sont: l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'impôt sur les ressources, la contribution à l'assurance sociale, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur l'accroissement des salaires. L'impôt sur le chiffre d'affaires a subi une transformation. C'est actuellement en majeure partie l'impôt avec un taux calculé en pourcentage du chiffre d'affaires. L'impôt sur les ressources est calculé sur la base des moyens propres de l'entreprise. La contribution à l'assurance sociale

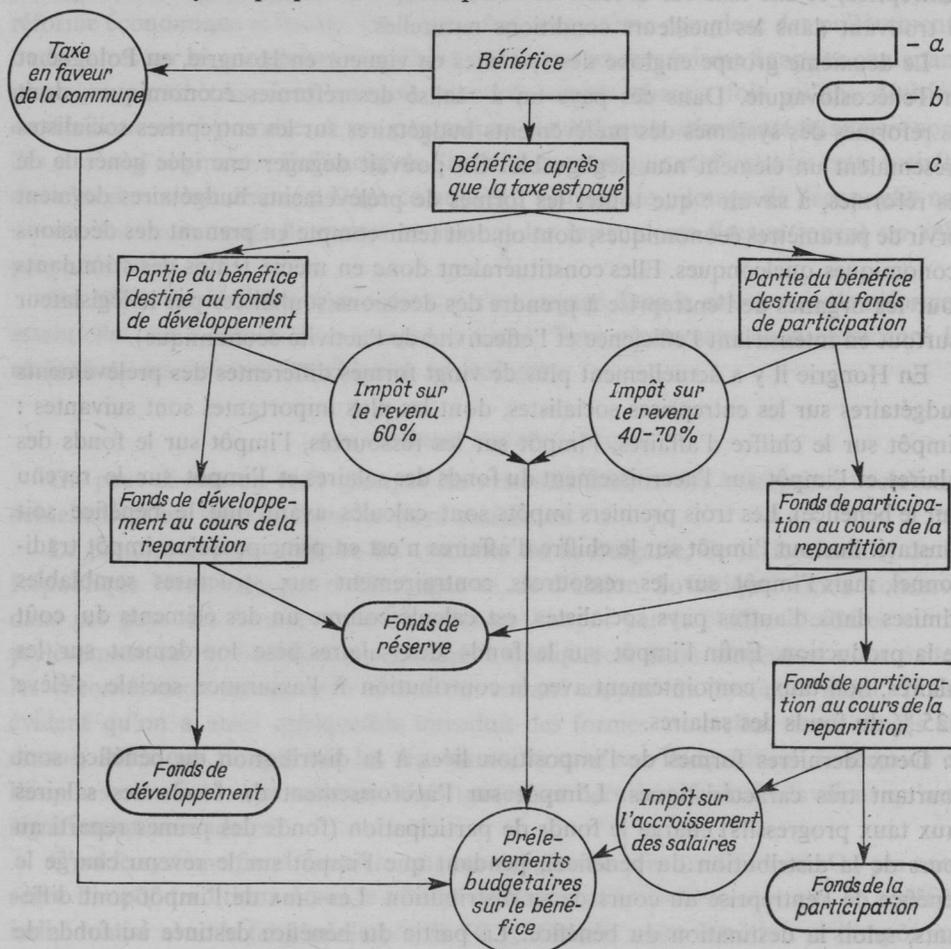


Fig. 1. Schéma de la répartition du bénéfice des entreprises d'Etat en Hongrie  
 a — bénéfice au cours de la répartition, b — fonds créés sur la base du répartition du bénéfice,  
 c — prélèvement budgétaires sur le bénéfice

atteint 25 % du fonds des salaires. L'impôt sur le revenu, en principe à un taux proportionnel, devient progressif dans les entreprises qui poursuivent des expérimentations. Très caractéristique est la structure de l'impôt sur l'accroissement des salaires. C'est un impôt progressif, dont le taux minimum 0,5 % est payé même au cas où les salaires n'augmentent pas. Mais au cas où le salaire moyen dans l'entreprise augmente le taux de l'impôt augmente aussi jusqu'à 21 % du fonds des salaires.

Les réformes en Pologne sont en cours de la réalisation. Le nouveau système est introduit successivement dans de différentes branches de l'économie nationale. Il existe, parmi d'autres, l'impôt sur le chiffre d'affaires, la taxe sur les ressources (sur les moyens fixes seulement) et la contribution à l'assurance sociale (basée sur le fonds des salaires). C'est pourtant le prélèvement sur le bénéfice qui subit des changements essentiels. Le nouveau système est justement en train de se former sur la base de différentes solutions expérimentées dans de différentes branches.<sup>11</sup>

Le système yougoslave est construit d'une manière différente. D'une part il y existe à côté de diverses sortes des budgets (avec le budget de la fédération en tête), un grand nombre de fonds extra-budgétaires qui s'appuient sur les prélèvements sur les entreprises socialistes. D'autre part le système est marqué d'une décentralisation économique bien avancée. Il y a quatre formes essentielles de l'imposition : l'impôt sur les ressources (en principe 3,5 %), l'impôt sur le chiffre d'affaires (payé uniquement en détail), tout un éventail des impôts sur les salaires payés par l'entreprise et l'impôt sur le revenu. En 1973 on a pris une série de mesures en vue d'une décentralisation approfondie. On a transmis aux républiques les droits autonomes dans le domaine de la fiscalité. C'est déjà en Serbie, Slovaquie et Bosnie-Herzégovine, qu'on a introduit des systèmes fiscaux républicains. On attend prochainement la déclaration des systèmes autonomes dans d'autres républiques.

Comme on le voit, les systèmes fiscaux se sont actuellement différenciés dans les différents pays socialistes de l'Europe. On peut constater qu'au cours du développement se sont cristallisées trois conceptions différentes : l'une qui consiste à baser le système de prélèvement budgétaires sur l'accumulation financière des entreprises socialistes, l'autre à le baser sur les impôts compris dans le coût de production et la troisième à le baser sur les bénéfices de ces entreprises.

Il est bien évident que l'évolution des systèmes fiscaux dans les pays socialistes n'est pas terminée. Les expériences réussies dans les différents pays, dont les systèmes fiscaux diffèrent, ne peuvent pas rester sans influence sur le développement futur de ces systèmes.

Après une période de la réception du système soviétique et la période de différenciation en vue de recherches et expérimentations propres des différents pays, on doit espérer une tendance qui va se développer dans l'avenir, celle de l'harmonisation de ces systèmes qui va favoriser le processus de l'intégration de l'économie des pays socialistes.



## NOTES

- <sup>1</sup> La réforme fiscale a été résolu par le gouvernement soviétique le 2 septembre 1930. (Journal de Lois nr 46, p. 476).
- <sup>2</sup> L'accumulation financière représente la différence entre le prix et le coût.
- <sup>3</sup> Finansowoye prawo. (Droit financier) sous la rédaction de A. Rowiński, Moscou 1971, p. 149.
- <sup>4</sup> K. N. Plotnikow : Oczerki istorii biudżeta sowietskogo gosudarstwa (Développement du budget soviétique), Moscou 1954, p. 379.
- <sup>5</sup> Dans les coopératives on a remplacé les prélèvements sur les bénéfices individualisés par un impôt sur les bénéfices, dont les taux avaient un caractère général.
- <sup>6</sup> A. Baczurin : Pribyl i nałog oborota (Bénéfice et l'impôt sur le chiffre d'affaires), Moscou 1954.
- <sup>7</sup> L. Kurowski : O potrzebie reform w prawie podatkowym (La nécessité d'une réforme fiscale), Warszawa 1956.
- <sup>8</sup> Les différences de la structure de ces deux formes dans les différents pays socialistes étaient insignifiantes. Je les ai exposées autrefois dans : Les problèmes de la fiscalité dans les Etats socialistes. Revue de Science Financière, Paris, nr 4 de 1969, p. 735-841.
- <sup>9</sup> J'ai mentionné les chiffres exactes dans les tableaux joints à l'article de L. Kurowski: La Hacienda Publica en los Estados Socialistas, Revista de la Facultad de Derecho de la Universidad de Madrid nr 29 de 1967, p. 309-325.
- <sup>10</sup> Telle est, d'autre part, la structure actuelle de l'impôt sur les ressources en Hongrie.
- <sup>11</sup> J. Jędrychowski : Kierunki doskonalenia systemu finansowego w przemyśle kluczowym (Direction de l'amélioration du système financier de l'industrie clef) Finanse 1973, nr 4 p. 1 et suivantes, et T. Szmigielski : Niektóre rozwiązania ekonomiczno-finansowe jednostki inicjującej (Quelques solutions économiques et financières des unités expérimentales). Finanse 1973, nr 6, p. 48 et suivantes.

- Fasc. 43. MARIAN WERALSKI, *Le développement du système financier des entreprises d'État en Pologne*, 1963, p. 16.
- Fasc. 44. ALEKSANDER GIEYSZTOR, *La Pologne et l'Europe au Moyen Age*, 1963, p. 15.
- Fasc. 45. ZDZISŁAW FEDOROWICZ, *Problèmes de la planification financière dans une économie socialiste*, 1963, p. 16.
- Fasc. 46. STANISŁAW HUECKEL, *Recherches dans le domaine de la mécanique des sols sur modèles réduits*, 1964, p. 52.
- Fasc. 47. KALIKST MORAWSKI, *Le théâtre historique moderne en France*, 1964, p. 40.
- Fasc. 48. KAZIMIERZ DĄBROWSKI, *La désintégration positive. Problèmes choisis*, 1964, p. 64.
- Fasc. 49. STANISŁAW CHRZANOWSKI, *Réfrigération à l'eau et à l'air dans établissements industriels et les centrales électriques*, 1964, p. 12.
- Fasc. 50. IGNACY ADAMCZEWSKI, *Sur le mécanisme de l'ionisation et de la conductibilité électrique dans les liquides diélectriques*, 1964, p. 56.
- Fasc. 51. HENRYK STAMATELLO, *Construction de souterrains pour collecteurs sous la Vistule à Varsovie*, 1964, p. 16.
- Fasc. 52. LAURA KAUFMAN, *La « métamorphose » chez le pigeon. Températures biocinétiques et viscosité du sérum sanguin chez les vertébrés*, 1964, p. 36.
- Fasc. 53. ZOFIA LIBISZOWSKA, *Certains aspects des rapports entre la France et la Pologne au XII<sup>e</sup> siècle*, 1964, p. 36.
- Fasc. 54. STANISŁAW HUECKEL, *Sur les recherches scientifiques polonaises dans le domaine de l'hydraulique maritime. Calcul de la flottabilité des caissons à fond*, 1964, p. 44.
- Fasc. 55. JANINA KULCZYCKA-SALONI, *Zola en Pologne*, 1964, p. 16.
- Fasc. 56. WITOLD CZACHÓRSKI, *Droit de famille des pays socialistes européens*, 1965, p. 24.
- Fasc. 57. KAZIMIERZ DĄBROWSKI, *Personnalité, psychonévroses et santé mentale d'après la théorie de la désignation positive*, 1965, p. 40.
- Fasc. 58. TADEUSZ KOTARBIŃSKI, *Les origines de la praxéologie*, 1965, p. 18.
- Fasc. 59. ZBIGNIEW BAŃKOWSKI, *Adénosinotriphosphatases nucléaires dans le foie normal, en voie de régénération, dans l'hépatome et après irradiation*, 1965, p. 14+ill.
- Fasc. 60. KAZIMIERZ DĄBROWSKI, *Psychothérapie des névroses et des psychonévroses et l'instinct de la mort, d'après la théorie de la désintégration positive*, 1965, p. 24.
- Fasc. 61. LEON ZAWADOWSKI, *Le rapport sémantique objectif. Fonction de la substance dans la langue*, 1965, p. 30.
- Fasc. 62. MARIAN WERALSKI, *Le budget de la République Populaire de Pologne, son rôle, sa structure et sa technique*, 1965, p. 18.
- Fasc. 63. JERZY STAROŚCIAK, *La participation des citoyens à l'exercice de l'administration dans la République Populaire de Pologne*, 1965, p. 16.
- Fasc. 64. ALEKSANDER LISOWSKI, *Application des systèmes d'analogie électrique à l'étude des poutres et portiques bi- et tridimensionnels à angles quelconques*, 1966, p. 22.
- Fasc. 65. ZDZISŁAW STIEBER, *Les relations historiques entre les langues slaves de l'Est et de l'Ouest*, 1966, p. 12.
- Fasc. 66. RYSZARD WŁODARSKI, MICHEL CABIAC, *Etudes et expériences récentes concernant la détermination de l'échauffement transitoire des câbles enterrés*, 1967, p. 52.
- Fasc. 67. ZDZISŁAW KORZEC, *Méthodes d'analyse des propriétés dynamiques des dispositifs semi-conducteur*, 1967, p. 18.
- Fasc. 68. CZESŁAW PODRZUCKI, *Les recherches polonaises sur l'emploi du coke moulu aux cubilots à vent froid et à vent chaud*, 1967, p. 22.
- Fasc. 69. HENRYK BUCHOWSKI, *Associations dans les liquides*, 1967, p. 18.
- Fasc. 70. TADEUSZ ADAMSKI, *Observations sur la croissance des cristaux par la méthode de la précipitation synchronisé*, 1968, p. 16.
- Fasc. 71. ROMAN S. INGARDEN, *Notion de température et pompage optique*, 1968, p. 18.

- Fasc. 72. KRYSZYNA POŻARYSKA, *Recherches sur les couches du tertiaire inférieur en Europe épicontinentale*, 1968, p. 16.
- Fasc. 73. MARIAN WEISS, *Les nouvelles possibilités de la rééducation des amputés—M.A.I.M.*, 1969, p. 24.
- Fasc. 74. ANDRÉ GUINIER, *L'oeuvre de Marian Smoluchowski*, p. 7. MACIEJ SUFFCZYŃSKI, *Corrélations coulombiennes dans un gaz électronique*, 1969, p. 11.
- Fasc. 75. JAN W. MOLL, *Les récents progrès dans le problème du diagnostic en chirurgie thoracique*, 1969, p. 37.
- Fasc. 76. JACQUES FILLACIER, BERNARD LASSUS, BOGDAN URBANOWICZ, ZOFIA SZYDŁOWSKA *Recherche et application de la couleur dans ses rapports avec l'homme*, 1969, p. 35.
- Fasc. 77. LEON JAMROZ, *Recherches expérimentale sur les critères de résistance de la fonte*, 1970, p. 33.
- Fasc. 78. EDMUND CIEŚLAK, *Résidents français à Gdańsk au XVII siècle. Leur rôle dans les relations franco-polonaises*, 1969, p. 19.
- Fasc. 79. ERAZM ZABIEŁŁO, *Développement de l'industrie de construction navale en Pologne*, p. 12. WOJCIECH ORSZULOK, *Recherches et activités scientifiques de l'industrie de construction navale en Pologne*, 1970, p. 9.
- Fasc. 80. WITOLD NOWACKI, *Les problèmes dynamiques d'élasticité asymétrique*, 1970, p. 26.
- Fasc. 81. WOJCIECH KRZYSZTOF NOWACKI, *Sur certains problèmes aux limites des ondes-élasto-visco-plastiques*, 1969, p. 21.
- Fasc. 82. WŁODZIMIERZ DERSKI, *Problèmes de la consolidation des milieux poreux sous une charge* 1969, p. 28.
- Fasc. 83. BEATA BOGDANIKOWA, *Les possibilités de l'immunosuppression*, 1970, p. 14.
- Fasc. 84. IRENA WOJNAR, *L'art comme instrument pédagogique intégral*, 1970, p. 35.
- Fasc. 85. ALEKSANDER KRUPKOWSKI, ZDZISŁAW PONIEWIERSKI, *Caractéristique des alliages de fonderie Al-Zn-Mg-Fe*, p. 10, *Sur la modification des alliages Al-Si*, 1970, p. 8.
- Fasc. 86. KAZIMIERZ DZIUNIKOWSKI, *Mécanisation et automatisation dans l'industrie houillère*, 1971, p. 16.
- Fasc. 87. *Aménagement de la montagne. Compte-rendu du III Colloque franco-polonais de géographie, mai 1969*, 1971, p. 228.
- Fasc. 88. WŁADYSŁAW POŻARYSKI, *Problèmes paléogéographiques de la bordure de la plate-forme de l'Europe Orientale en Pologne*, p. 11. KRYSZYNA POŻARYSKA, *La limite crétacé-tertiaire en Pologne*, 1971, p. 16.
- Fasc. 89. CZESŁAW KAJDAS, *Sur la composition et la structure des hydrocarbures lourds du pétrole*, 1971, p. 28.
- Fasc. 90. STEFAN KIENIEWICZ, *Les insurrections polonaises du XIX siècle et le problème de l'aide de la France*, 1971, p. 19.
- Fasc. 91. KRYSZYNA WIDY-KIERSKA, *Les izoenzymes de la lactico-déhydrogénase dans le serum des malades atteintes de cancers de l'appareil génital*, 1971, p. 22.
- Fasc. 92. JANUSZ GRONIEWSKI, *Membrane de revêtement des alvéoles pulmonaires*, 1972, p. 31.
- Fasc. 93. FLORENTYNA ŁABISZEWSKA-JARUZELSKA, CZESŁAW SADLIŃSKI, AGNIESZKA PISULSKA-OTREMBIA, ELŻBIETA MANSFELD, IRENA ŁYŻYCZKA, *Etude de bec-de-lièvre chez les enfants*, 1972, p. 44.
- Fasc. 94. IRA KOŹNIEWSKA, *Renouvellement et investissement d'un parc de machines*, 1972, p. 15.
- Fasc. 95. ALEKSANDER KRUPKOWSKI, ZDZISŁAW PONIEWIERSKI, *Applications des éprouvettes à dimensions réduites dans l'essai des résiliences métaux*, 1972, p. 16.
- Fasc. 96. TADEUSZ ŁEPKOWSKI, *Sociétés et nations-américaines*, 1972, p. 16.
- Fasc. 97. STANISŁAW LORENTZ, *Reconstruction du Château Royal de Varsovie*, 1972, p. 37.
- Fasc. 98. KRZYSZTOF DUNIN-WĄSOWICZ, *La résistance dans les camps de concentration nazis*, 1972, p. 11.

- Fasc. 99. STEFAN KIENIEWICZ, *Les chances de l'insurrection polonaise de 1863*, 1973, p. 17.
- Fasc. 100. JAN KACZMAREK, *Politique scientifique et recherche en Pologne*, 1972, p. 68.
- Fasc. 101. AGNIESZKA MUSZYŃSKA, *Vibrations nonlinéaires des arbres tournants*, 1973, p. 19.
- Fasc. 102. MARIA KRZEMIŃSKA-PAKUŁA, JEAN LÉON GUERMONPREZ, *Intérêt des phononécanogrammes et de ventriculographie à l'évaluation de contractilité myocardique*, 1973, p. 13.
- Fasc. 103. KRZYSTYNA ZAWILSKA, *Le rôle de plaquettes sanguines dans l'inflammation*, 1973, p. 19.
- Fasc. 104. PIOTR PERZYNA, *Théorie physique de la viscoplasticité*, 1974, p. 26.
- Fasc. 105. KRZYSZTOF DUNIN-WĄSOWICZ, *La résistance polonaise et l'instruction du ghetto de Varsovie*, 1974, p.
- Fasc. 106. JEAN PAUL PALEWSKI, *Nicolas Copernic*, 1974, p. 20.
- Fasc. 107. HENRYK SZARSKI, *L'importance des mécanismes du rétroaction positive du cours de l'évolution*, 1974, p. 10.



